



Brève du SNUipp n°5



Nouvelles indemnités – décret du 28 août 2015

Le ministère ne prévoit pas de revaloriser ses enseignants, la valeur du point d'indice reste gelée... Mais pour limiter la grogne et accompagner la « refondation » de l'École, il a été décidé de revaloriser certaines indemnités. Le SNUipp-FSU s'en félicite... mais n'est pas dupe ! Seuls quelques enseignants (avec missions spécifiques) profiteront d'une amélioration de leur rémunération alors que la très grande majorité regardera encore passer le train ! Vous trouverez en pièce jointe un récapitulatif des principales évolutions du régime indemnitaire de cette rentrée 2015.

Evaluation CE2 : interprétations divergentes selon les DASEN

La circulaire de rentrée les rend obligatoires, **mais...** :

- La nature et le nombre d'évaluations relèvent de la liberté pédagogique des équipes, elles peuvent concerner toute la classe ou seulement un groupe d'élèves, elles peuvent porter sur une série d'exercices ou un seul.
- L'usage des livrets et/ou des fiches ressources n'est pas obligatoire : les équipes peuvent utiliser leurs propres outils.
- La date de passation n'est pas précisément définie : les enseignants déterminent le moment approprié en début d'année.
- Pas de remontées de résultats. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations doivent rester au niveau de l'école, elles sont un outil pédagogique au service de l'enseignant et des élèves.

Le ministère souhaite instaurer un dispositif national d'évaluation mais à moindre frais : c'est sur le budget des écoles que les coûts d'impression seront ponctionnés, c'est sur le temps personnel des enseignants que la préparation et la correction (400 fiches outils en ressource...) sera décomptée, les 108 heures n'étant pas extensibles... Impensable ! Le SNUipp-FSU s'adresse au ministère.

Carte PASS éducation

Nos cartes actuelles arrivent à expiration en 2015. La convention passée entre le MEN et le Ministère de la Culture est reconduite et notre ministère vient de confirmer leur **renouvellement** dès janvier 2016. Pour rappel, cette carte permet aux enseignants d'accéder gratuitement aux musées et monuments nationaux.

AVS – AESH – EVS

Le collectif AVS-AESH-EVS vous invite à participer à sa réunion de rentrée le mercredi 23 septembre 2015 à 14h30

dans les locaux de la FSU, **45 rue Parmentier à Dijon.**

La réunion est organisée par les syndicats départementaux SNUipp-FSU, Snes-FSU, CGT-Educ'action et Sgen-CFDT.

Les questions des renouvellements de contrats et de la formation continue seront à l'ordre du jour.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>